

AIDE EN FAVEUR DES APICULTEURS DANS LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- ✚ **Objet** : aide à la lutte contre le frelon asiatique et le Varroa.
- ✚ **Bénéficiaires** : Apiculteur ayant un numéro NAPI et affilié à la MSA.
- ✚ **Conditions d'éligibilité** : Apiculteur installé sur le territoire de Val de Garonne Agglomération.
- ✚ **Modalités d'attribution** : Seuls les équipements contre le frelon asiatique (muselière, piège, etc.) et les médicaments contre Varroa (uniquement ceux possédant une autorisation de mise sur le marché) sont éligibles.
L'aide de Val de Garonne Agglomération est égale à **50 %** du montant des dépenses éligibles dans la limite de **500 € HT**.
Le montant de l'aide attribuée sera calculé sur les dépenses réelles.

Constitution du dossier :

- **Pour la demande :**
 - La demande écrite adressée au Président de Val de Garonne Agglomération
 - L'attestation d'affiliation à la MSA
 - L'attestation de numéro NAPI
 - Un récapitulatif des dépenses prévisionnelles
- **Pour le paiement :**
 - Copie des factures acquittées